



## Acharnement fiscal ça existe ?

Par **candore**, le **15/03/2008** à **17:04**

bonjour

je suis désespérée! je vie un véritable cauchemard ces derniers jours, en effet, cette situation démarre d'une taxe d'habitation que je n'ai pas payé à temps (15/11/07 au plus tard) il est vrai que primo je n'avais pas l'argent et secondon j'ai perdu mon frère dans cette période et j'ai zappé enfin bref! en janvier j'adresse un courrier aux impôt en leur demandant un échéancier et expliquant que j'élève seule ma fille de 8 ans avec simplement mon salaire de 1300 par mois ! et 2 jours après je reçois la réponse comme quoi il refusait de me l'accorder car je n'avais pas respecté le délai (j'ai entre temps saisi le concialateur des impôts) le 12/02/08 mon employeur reçoit un avis à tiers détenteur sur salaire (que j'ai reçu également) entre temps j'envoi un chèquede 292e pour apurer de moitié ma dette. de ce fait ayant informé mon employeur que j'ai adressé ce chèque, celui-ci n'a évidemment pas fait de saisie sur mon salaire ce mois-ci

et c'est là que mon cauchemar commence : l'employée des impôts appelle a plusieurs reprises mon employeur lui divulgue des informations sur moi que mon employeur n'a pa à savoir, le menace et exige qu'une saisie sur salaire soit faite ce mois-ci ; mon employeur ayant bien sur confirmé selon son ordre qu'il ferait le nécessaire ce mois-ci.

or ces 2 derniers jours je constate que les impôts se sont prelevés hier la somme de 642e+104e de frais et aujourd'hui que mon chèque de 292e a été débité soit un total de 1038e (pratiquement mon salaire) et je vais bien sur passé dans la phase de l'interdiction bancaire, mon loyer ne sera pas payé et sans compté que je ne plus nourrir mon enfant est-ce une procédure légale ? un avis à tiers détenteur émis pour saisi sur salaire ne doit-elle pas etre respectée comme convenu? et pourquoi avoir encaissé ce chèque ? puis-je avoir un recours ? que puis-,je faire ?

je suis dans un domaine inconnu

c'est pour moi une catastrophe je suis moralement démonté

merci par avance des précisions que vous pourriez me donner